

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray le Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 28 juin 2022.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2022\_059 - FINANCES DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GEMAPI**

Par délibération n°2019-037 en date du 08 avril 2019, le Conseil communautaire du Grand Charolais a délibéré afin d'adhérer à l'Établissement Public Loire (EPTB Loire) dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le Budget Primitif 2022 a été voté le 7 février 2022 et un crédit de 979 € (compte 65548) a été prévu pour payer l'adhésion annuelle à L'EPTB Loire.

Il convient de compléter ce montant par un montant de 5 000 € au compte 65548.

En effet, l'EPTB Loire et les collectivités concernées ont fait le choix de recruter de façon mutualisée un chargé de mission pour assurer la coordination du contrat territorial Plaines alluviales de la Loire Auvergnon-Bouguignonne. Cette dépense avait été approuvée par le conseil communautaire du 11 avril dernier, lors de la présentation de ce contrat territorial.

Pour payer cette fraction de cotisation nouvelle, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Réduire en fonctionnement la dépense (virement à la section d'investissement) de 5 000 €.
- Équilibrer la section d'investissement par la diminution des frais d'études (compte 2031) de 5 000 €. En effet, une partie du travail d'étude sera effectivement conduit par l'agent chargé de mission.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022\_003 en date du 7 février 2022 portant vote du Budget primitif 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022-27 en date du 11 avril 2022 portant approbation du contrat de la plaine alluviale de la Loire Auvergnon Bourguignonne,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 16 juin 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 27 juin 2022,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT et Magali DUCROISSET,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

**- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget GEMAPI comme suit :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-85548-0 : Autres contributions	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-0 : Frais d'études	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-5 000.00 €</b>		<b>-5 000.00 €</b>

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 53	Votants : 68

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Céline BIJON à Jean-Baptiste LEFORT, Georges BORDAT à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Nathalie COQUELIN à Magali DUCROISSET, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Martine DESPLANS à Philippe DUMOUX, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Dominique NUGUE à André ACCARY, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Guillaume CHAUVEAU, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 4 juillet 2022  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**